

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

Séance du 10 octobre 2024

**Révision du Plan local d'Urbanisme
PLU Plan de Financement**

Délibération n° 018/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 10 octobre, à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine.

Étaient présents :

MILLET Claude , BIANCAMARIA Fabien, TARRASSENKO François Adjoints au Maire.
CASASOPRANA Olivier, CHAPOT Thomas, SCHALK Thierry Conseillers municipaux.

Avait donné procuration :

Étaient absents :

DANESI Etienne,
MARCAGGI Séraphine
BIANCAMARIA Michel
LUCIANI Paul

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents ou représentés : 07

Le quorum étant atteint, M. Thomas CHAPOT est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Le Maire expose :

Par délibération n° 018-2016 du 24 octobre 2016, le conseil municipal de Villanova a approuvé la mise en révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément aux dispositions de l'article L.123.6 du Code de l'Urbanisme, afin de répondre aux exigences des Grenelle de l'environnement, et plus largement s'inscrire dans le développement durable. Afin d'intégrer d'une part les nouvelles disposition réglementaires issues des textes législatifs qui se sont succédés et d'autre part être mis en conformité avec le PADDUC ; que par cette même délibération, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à prendre tout acte permettant d'assurer la conduite de la révision et notamment à signer un contrat avec un prestataire chargé de réaliser les études nécessaires.

Le Maire rappelle que :

- que le marché conclu initialement dans ce cadre, a été sous traité, et la mission d'étude a été confiée à l'EURL BL Études et Conseil.
- que le déroulement de la mission a été perturbée et retardée par la période Covid et ses nombreux confinements.

Entre temps, il y a eu une évolution du cadre législatif réglementaire.

Dans le cadre de la reprise et finalisation de la révision de notre Plan Local d'Urbanisme, nous nous devons de prendre en compte la récente évolution du cadre législatif et réglementaire et intégrer à notre future document la loi "Climat et résilience" du 22 août 2021 qui a défini un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) pour 2050 afin de lutter contre l'artificialisation des sols.

Le coût de cette mission d'étude complémentaire se détaille comme suit :

Cabinet BL Études et Conseil	8.675,00 € H.T.
ENDEMYS	5.060,00 € H.T
Frais d'enquête publique	5.000,00 € H.T
Soit un Total H.T. 18.735,00 euros	TVA 20 % 3.747,00 € - soit 22.482.00 € TTC

Afin de réaliser cette opération, le Maire propose de solliciter la participation de l'État à travers la DGDU

Plan de financement proposé:

Participation Etat (DGDU)	80 % du montant HT	14.988,00 €
Part communale (calculée sur le solde dû TTC)		7.494,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

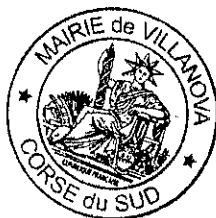
- d'approuver le plan de financement de la mission d'étude complémentaire relative à la révision du PLU tel que présenté ci-dessus ;
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget .

La présente délibération fera l'objet d'une publication en Mairie, et sur le site internet de la Mairie

Ainsi fait et délibéré, au jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire
VINCILEONI Antoine



L. A